

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-409

Stratégies et Ressources Foncières

Droit de préemption urbain sur les fonciers à
vocation unique d'activité économique

Certifié exécutoire	19 DEC. 2022
Reçu en préfecture	13 DEC. 2022
Publié	19 DEC. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L213-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Développement économique » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021 acceptant la délégation par les communes à Roannais Agglomération du droit de préemption urbain pour les fonciers à vocation unique d'activité économique, déléguant l'exercice dudit droit de préemption au Président et l'autorisant à le subdéléguer ;

Vu l'arrêté du Président du 31 janvier 2022, donnant à Philippe PERRON, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération a été destinataire de déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre de l'exercice du droit de préemption urbain sur des fonciers à vocation économique ;

Considérant que Roannais Agglomération n'a pas de projet sur les biens faisant l'objet des DIA en question ;

DECIDE

- de renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens suivants, à vocation unique d'activité économique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner :

Reçue le	Propriétaire	Mandataire	Terrain	
	Nom (raison sociale)	Nom (raison sociale)	Adresse Ville	Cadastre
09/11/2022	PILLET Marc	SOL DOURDIN Christine	55 Rue Georges Mandel ROANNE	BV184
16/11/2022	TGB SERVICES	Maître ROUDILLON Philippe	LES GUERINS LE COTEAU	AI448
22/11/2022	VALLORGE CONSTRUCTION représentée par Monsieur Miguel MUNOZ	Me Hervé BESSAT	Lieu-dit La Vilette RIORGES	AZ137, AZ48
22/11/2022	VALLORGE CONSTRUCTION représentée par Monsieur Miguel MUNOZ	Me Hervé BESSAT	Lieu-dit La Vilette RIORGES	AZ137, AZ48
22/11/2022	VALLORGE CONSTRUCTION représentée par Monsieur Miguel MUNOZ	Me Hervé BESSAT	Lieu-dit La Vilette RIORGES	AZ137, AZ48
22/11/2022	VALLORGE CONSTRUCTION représentée par Monsieur Miguel MUNOZ	Me Hervé BESSAT	Lieu-dit La Vilette RIORGES	AZ137, AZ48
24/11/2022	DESVERNAY Hubert, Louis, Gabriel	Maître Maxime BLANC	PARIGNY	AC41, AC42

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Philippe PERRON
Vice-Président délégué à l'emploi, au développement
économique